



RAPPORT
SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En application de l'article L2311-1-1
du Code général des collectivités territoriales

Jadis vaste étendue de chasse royale, Versailles Grand Parc bénéficie d'une reconnaissance de la qualité de vie d'un territoire à la fois historique et dynamique, d'un environnement accueillant où il fait bon vivre, étudier, travailler, se divertir. Avec des atouts considérables pour son développement liés à sa proximité de Paris, sa desserte en transports de toute nature, au potentiel des entreprises et organismes de recherche déjà implantés.

Gérer Versailles Grand Parc, c'est piloter un établissement public jeune, créé en 2002, en pleine évolution avec un premier passage réussi de communauté de communes en communauté d'agglomération au 1er janvier 2010. A cette occasion, l'accueil de trois communes supplémentaires a permis de réaffirmer l'identité du territoire et d'acquérir de nouvelles compétences : l'approvisionnement en eau potable, la gestion des équipements d'enseignement musical, la réalisation des aménagements sportifs de pleine nature. Le périmètre de la communauté d'agglomération sera de nouveau amené à évoluer avec l'entrée de communes supplémentaires dans le cadre de la nouvelle carte intercommunale qui sera arrêtée en 2012 pour la mise en œuvre de la réforme territoriale :

Mais c'est aussi gérer les actions publiques conduites par la communauté d'agglomération avec un budget de 104 millions d'euros, développer des partenariats avec les acteurs, être à l'écoute des besoins des usagers, ou encore piloter une administration de plus de 200 agents.

Dans l'exercice de toutes les compétences (développement économique, aménagement, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, environnement, équipements culturels et sportifs, parcs de stationnement communautaires, fourrière animale, aires d'accueil des gens du voyage), le développement durable est présent. En effet, l'équipe intercommunale se mobilise en permanence pour assurer un développement pérenne et qui profite à tous, pour concilier efficacité économique, équité sociale et préservation des ressources naturelles. Si le développement durable ne fait pas l'objet pour l'instant d'une planification spécifique, c'est parce qu'il est inhérent à tous les dossiers, des activités récurrentes aux opérations structurantes.

Intervenant sur un territoire fragile au plan économique car traditionnellement dévolu à l'accueil et aux fonctions administratives au dépens du tissu entrepreneurial privé, Versailles Grand Parc a pour objectifs d'optimiser l'implantation et le devenir d'entreprises privées, créatrices d'emplois et de richesses. Pour cela, VGP soutient la mise en œuvre de plusieurs projets d'importance : aménagement d'une pépinière d'entreprises pour accompagner les jeunes sociétés, implication dans la grappe d'entreprises « Le Vivant et la Ville » qui réunit entreprises, organismes de recherche et enseignement pour imaginer la ville de demain avec des produits et services innovants sur les thèmes de l'eau, du sol et du végétal, l'aide à l'implantation d'entreprises, l'attribution de subventions aux filières d'excellence et le renforcement de l'attractivité des zones d'activité. Les zones d'activités situées sur les communes des Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et Buc vont bénéficier du déploiement du grand projet d'opération d'intérêt national que représente l'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS), opération à laquelle Versailles Grand Parc participe activement.

La communauté d'agglomération est également investie dans le pôle de compétitivité à vocation mondiale Mov'eo, spécialisé dans les domaines de l'automobile et des transports collectifs. Implanté dans la zone d'activité de Satory Ouest qui regroupe des acteurs publics et privés de la recherche et de l'industrie du secteur des transports, il développe des projets collaboratifs innovants autour du véhicule du futur décarboné et intelligent. De plus, l'agglomération s'est impliquée auprès des autorités en obtenant de faire passer sur la zone de Satory Ouest, avec création d'une gare entièrement nouvelle, une nouvelle section du métro automatique qui la reliera à Orly et à la gare de Versailles Chantiers (ligne verte du projet de Grand Paris Express). Versailles Grand Parc donne ainsi toutes ses chances au déploiement harmonieux d'un projet mixte sur cette nouvelle zone d'intérêt communautaire en plein devenir.

Dans le domaine des transports et de l'habitat, l'agglomération a lancé des définitions de programmes structurants.

D'une part, le plan local des déplacements, déclinaison du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France, organise les différents modes de mobilité à l'échelle d'un bassin de vie allant jusqu'aux Clayes-sous-Bois, à Vélizy-Villacoublay, et au Chesnay. Elaboré et soumis à enquête publique en 2010, il oriente l'action notamment sur le renforcement de l'offre de bus et sur la mise en œuvre d'un

Plan Vélo ambitieux visant à développer 90 km d'aménagements cyclables dont 40 d'ici fin 2013. En parallèle de ces interventions directes, Versailles Grand Parc travaille sur le projet de prolongement en 2016, de la ligne de transport en commun entre le Nord des Yvelines (Achères et Saint-Germain-en-Laye) et le Sud (Saint-Cyr-l'École) en mode tram-train. Ce projet, la Tangentielle Ouest, dont l'insertion paysagère dans le site classé de la plaine de Versailles et dans la perspective du château de Versailles est particulièrement délicate.

Toutes ces actions visent à faciliter la vie des usagers, promouvoir des déplacements moins polluants et augmenter l'attractivité économique du territoire.

D'autre part, le deuxième plan local de l'habitat intercommunal est en cours de finalisation. Le premier plan (2006-2011) a permis de doubler, voire certaines années tripler, le nombre de logements neufs mis en chantier ainsi que de stabiliser la population, voire de l'augmenter légèrement. A l'échelle intercommunale, les logements sociaux représentent désormais 18% de l'offre. Le deuxième plan (2012-2017) verra l'augmentation de la production annuelle de logements et définit les moyens pour atteindre cet objectif ambitieux, en produisant plus et mieux, en restaurant les parcours résidentiels sur l'agglomération et en accompagnant la conversion du parc existant. Ces aspects intègrent notamment la qualité énergétique des constructions et une cartographie thermique est déjà planifiée pour 2012. A ce stade, le diagnostic partagé est établi en associant tous les acteurs locaux (bailleurs, associations, élus et services techniques des communes...), les orientations stratégiques sont définies, et il reste à finaliser d'ici fin mars 2012 le programme d'actions.

En matière d'environnement, la gestion des déchets représente l'offre de services majeure proposée par l'agglomération dans le cadre de la compétence environnement. Début 2011, Versailles Grand Parc a signé un accord cadre avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur la prévention des déchets. Celui-ci prévoit notamment que Versailles Grand Parc s'engage à réduire la production de déchets de 5 kg par habitant et par an. Parmi les moyens, des composteurs sont distribués aux familles résidant en pavillons depuis 2010, afin d'encourager la production d'amendement naturel pour les jardins et limiter la collecte des déchets organiques. En parallèle, des modalités de collecte spécifiques viennent compléter le dispositif : multiplication des points d'apport volontaires du verre, construction d'une déchèterie qui ouvrira ses portes au premier semestre 2012, collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Cette approche de durabilité ne s'applique pas seulement aux actions tournées vers l'extérieur, elle est également présente en interne dans le travail de l'administration : gestion financière responsable avec une dette inexistante, qui ne sera pas transférée aux générations futures, une politique d'employeur de choix pour des agents motivés et impliqués dans l'accomplissement de leurs tâches, une mutualisation des services logistiques avec la commune centre pour partager les niveaux d'expertise avec une administration importante (1 730 postes) et limiter les charges de fonctionnement, une ouverture progressive de services dématérialisés pour mieux accompagner les rythmes de vie et les pratiques des administrés.

Ces quelques projets illustrent la richesse et la diversité de la prise en compte du développement durable, qui sont portées au quotidien ou dans les projets de plus grande envergure les différentes dimensions sociales, environnementales et économiques, en s'adaptant à un contexte local très spécifique, héritage du passé mais également résolument tourné vers l'avenir.

**QUELQUES ILLUSTRATIONS
DE REALISATIONS COMMUNAUTAIRES**

2011

Pépinière d'entreprises : soutien aux jeunes "pousses"

« Le Vivant et la ville », imaginer la ville de demain

Plan Vélo : faciliter les trajets de courte distance non polluants

Déchets : améliorer la valorisation

Politique de l'habitat : anticiper les besoins de la population

Pépinière d'entreprises : soutien aux jeunes « pousses »

Malgré le développement récent de zones d'activités (Buc, Bois d'Arcy...), le territoire de Versailles Grand Parc a été traditionnellement dévolu à l'accueil d'administrations plutôt que d'entreprises. En matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a donc orienté ses actions vers la mise en place d'une offre attractive : développement des infrastructures non polluantes de transport -notamment à travers le métro du Grand Paris, l'ouverture de la Tangentielle Ouest en mode tram-train, le développement de zones d'activité (Satory à Versailles...), l'aide à la recherche de locaux ainsi que sur un dispositif d'accompagnement des jeunes entreprises allant de leur émergence à leur passage en régime de croisière.

C'est ainsi qu'une première pépinière d'entreprise ouvrira ses portes en avril 2012 dans le quartier Moser de Versailles. L'objectif est de favoriser la création d'entreprises à fort potentiel et, de renforcer l'identité économique de l'agglomération, d'accompagner les jeunes entrepreneurs pendant deux ans et de leur offrir une solution immobilière, en renforçant l'offre des centres d'affaires ou du locatif privé.

Soutenue financièrement par le Conseil Général des Yvelines et le Conseil Régional d'Ile-de-France, administrée directement par Versailles Grand Parc, la pépinière offrira des conditions d'hébergement attractives (58 bureaux de 12m² chacun, accessibles 24h/24) et des services mutualisés : salles de réunion, accueil téléphonique, reprographie. Au-delà de ces facilités logistiques, elle générera également des mises en relation, des partages d'expérience et des échanges de pratiques propices à l'émulation.

La gestion s'appuiera sur un comité stratégique composé notamment de chefs d'entreprises renommés, apportant leur expérience et leur vécu. Dans le prolongement de ce comité, se positionnera un Comité de sélection regroupant surtout des acteurs du monde de l'entrepreneuriat et de l'incitation (associations, financeurs...). Enfin, un Comité de partenariat aura vocation à faire émerger les projets en préparation.

Si sa finalité de soutien à de «jeunes pousses » en forte croissance, futures sources de richesses et d'emploi, participe déjà à l'une des finalités du développement durable, la pépinière présente d'autres aspects intéressants.

Localisée à Versailles, à proximité de Viroflay, elle offre aux futurs salariés et à leurs visiteurs, un accès rapide à des transports collectifs, que ce soit pour des déplacements domicile-travail ou professionnels : ouverture sur le réseau RER, arrivée prochaine du tramway à Viroflay.

La pépinière est hébergée dans une école désaffectée des années 1950. Plutôt que de démolir et de reconstruire, une opération de rénovation a été mise en place.

Pilotée par le cabinet d'architecte DeA Architectes, ce chantier vise une très haute performance énergétique et une certification pour l'obtention du label BBC (Bâtiment basse consommation), plus délicat à décrocher en rénovation qu'en construction neuve. Les tests d'infiltrométrie pour vérifier l'étanchéité à l'air sont en cours de réalisation.

L'emplacement de cette initiative à vocation économique dans un quartier d'habitat à loyer modéré vise à permettre une mixité fonctionnelle (habitat / activités), ainsi qu'une mixité sociale. Sa réalisation s'accompagne d'une opération de rénovation des abords et d'aménagement du parvis.

Le portage de projet et la gestion ultérieure sont collégiaux, associant leurs acteurs tant privés que publics, pour assurer une meilleure cohérence des interventions et faciliter les démarches des jeunes porteurs de projets.

Enfin, les entreprises sélectionnées auront moins de 3 ans d'existence (5 à la sortie de la pépinière) ; leur business plan et leur financement devront être finalisés et elles devront présenter un fort potentiel de développement.

Elles seront de préférence mobilisées dans le domaine du développement durable, dans le secteur des nouvelles technologies, notamment dans les domaines des pôles Mov'eo, Advancity, System@tic et du Vivant et la Ville.

« Le Vivant et la ville », imaginer la ville de demain

Dans le cadre du soutien à l'émergence de nouvelles activités économiques, Versailles Grand Parc, est l'un des partenaires financiers de l'association « le Vivant et la Ville » au même titre que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles et que le Conseil Général des Yvelines.

Labellisée par la DATAR, cette association créée en 2010 regroupe 28 entreprises de l'environnement, dont les métiers sont spécialisés dans les interactions entre le Vivant et la Ville, à savoir dans le domaine de la faune, de la flore, du sol et de l'eau mais aussi de l'art, de la culture, de la santé, du paysage et de l'hydraulique. Sont associés des instituts de recherche présents sur le territoire notamment l'INRA (Institut national de recherche agronomique), des organismes d'enseignement (Ecole nationale supérieure du paysage, Université de Saint-Quentin en Yvelines).

En 2050, 75 % de la population mondiale vivra dans un environnement urbain. Cette urbanisation croissante et la limitation des ressources naturelles rendent nécessaires le croisement des deux approches. Cette nouvelle donne représente un marché en devenir pour toute la chaîne de création de valeur des espaces urbains : de la planification à la gestion en passant par la conception, la maîtrise d'œuvre et l'exploitation associée.

Afin de proposer ces nouveaux produits et services, la grappe d'entreprises se propose de fédérer les savoir-faire, de décroiser les filières et de les faire dialoguer : les formations restent trop verticales. Ainsi, le secteur du paysage parle peu avec celui de l'architecture.

Toute une filière d'activités peut contribuer au développement de ce marché dont l'évolution est rapide. Les nouvelles technologies de l'information, de la biologie, de l'hydrologie, de la transformation et du recyclage des matériaux sont mobilisables.

Partant d'actions à caractère technique (certification, veille, formation) jusqu'à la valorisation de la filière (laboratoire à ciel ouvert, plan de communication, contact presse, site Internet, Newsletter, annuaire des adhérents) en passant par des missions à l'export ou encore des partenariats avec les acteurs économiques nationaux et régionaux (pôles de compétitivité, syndicats professionnels), Le Vivant et la Ville poursuit trois objectifs prioritaires :

- rassembler les savoir-faire pour anticiper les besoins ;
- développer ensemble des compétences pour innover et démontrer la valeur ajoutée des nouvelles solutions trouvées ;
- promouvoir des services et des produits complémentaires pour valoriser la création d'activités nouvelles et capter de nouveaux marchés.

L'intérêt pour les entreprises est de créer des synergies entre différents métiers et approches, de mutualiser certains coûts et de bénéficier d'une plus grande visibilité auprès de leurs clients que sont les collectivités territoriales et les entreprises. Elles identifient les thématiques de réflexion menées par des groupes de travail qui proposent ensuite des solutions innovantes. Quatre thèmes de travail sont définis :

- l'agriculture urbaine et les cycles courts de distribution, l'idée étant de développer une offre qui enrichisse le territoire et les acteurs en évitant la présence de trop d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.
- l'enveloppe végétalisée des bâtiments, qui entre dans le cadre des réglementations thermiques, dans une perspective d'économie d'énergie et de confort d'été,
- la dépollution et la revalorisation des sols, pour la recherche de solutions valorisantes et moins coûteuses que le recours à des entreprises uniquement spécialisées en dépollution,
- la lutte contre l'imperméabilisation des sols, responsable entre autre, du phénomène des îlots de chaleur urbain et d'une part importante des coûts des réseaux d'assainissement

Des démonstrateurs, mis en place sur le terrain, permettront de prouver que la réunion des technologies apporte de manière tangible des innovations éprouvées et propres à créer un marché potentiel. Le partage de moyens de formation pour les salariés des entreprises contribuera également au décroisement et à l'enrichissement mutuel. .

Le Vivant et la Ville organise également, tous les deux ans, un Forum international destiné à promouvoir les savoir faire des entreprises membres et à rassembler élus, urbanistes et experts du vivant pour échanger sur la ville verte de demain. En 2013, c'est dans ce cadre que la grappe

d'entreprises s'associera aux événements organisés par la ville de Versailles autour du quadri centenaire d'André Le Nôtre.

Ces enjeux sont d'autant plus pertinents pour la Communauté d'agglomération que son territoire et ses environs disposent d'un potentiel unique en termes d'entreprises et de compétences avec près de 30 000 emplois directement concernés (urbanistes, ingénieurs, enseignants, etc.), dont 4 000 chercheurs.

L'association, hébergée au siège de Versailles Grand Parc, exerce aussi une mission de veille économique, favorise l'accès à des formations spécifiques et met en place des démonstrateurs sur des sites urbains destinés à prouver in situ la pertinence des solutions innovantes.

De nouveau, il s'agit de mailler les acteurs locaux pour rechercher des nouvelles filières génératrices de richesse, et de dynamiser le territoire.

Plan Vélo : faciliter les trajets de courte distance non polluants

Faciliter les déplacements des usagers sur le territoire, qu'ils soient actifs, touristes, promeneurs, tel est l'objectif poursuivi par Versailles Grand Parc.

Elaboré et soumis à enquête publique en 2010, le Plan local de déplacements, déclinaison du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France, organise à l'échelle d'un bassin de vie allant jusqu'aux Clayes-sous-Bois, Vélizy-Villacoublay, Le Chesnay, les différents modes de transport. Trois grands axes d'actions le sous-tendent :

- faire évoluer le réseau de bus et renforcer le niveau de qualité de service : fréquence, amplitude, confort, accessibilité,
- aménager un réseau cyclable structurant, adapté à l'environnement traversé, connecté aux itinéraires existants et programmé par les différentes collectivités,
- maîtriser les conditions de circulation générale, le stationnement, ainsi que le transport et la livraison de marchandises.

Dans un cadre préservé, mais confronté à des points de congestion routière, les déplacements cyclables peuvent offrir une alternative séduisante pour des trajets de courte distance, tant pour des déplacements professionnels que de loisirs : promenade, pratique sportive, trajets domicile-travail, domicile-école, domicile-gares, gares-travail...

Dès 2006, Versailles Grand Parc avait voté un premier schéma directeur des circulations douces, répondant à la demande des habitants et aux souhaits répétés des communes. Celui-ci a été révisé en 2011 et doté de nouveaux moyens pour encourager le développement des circulations non motorisées.

Les trois objectifs que se fixe l'agglomération sont :

- réaliser 50% du schéma directeur en 3 ans,
- soutenir l'effort des communes pour la réalisation des pistes cyclables urbaines,
- développer le stationnement sécurisé des vélos autour des gares, dans les quartiers d'habitat et dans les zones d'activité.

D'ici fin 2013, un réseau de plus de 40 km de pistes cyclables sera déployé en ville et en forêt. Il s'agit d'un premier maillon, d'un coût estimé à 13 millions d'euros, des 90 km que compte le Plan Vélo. L'unité intercommunale s'articulera autour d'un axe central d'une vingtaine de kilomètres. Cet axe traversera le territoire d'est en ouest, de la vallée de la Bièvre à la plaine de Versailles ; six boucles seront reliées à cette dorsale, véritable colonne vertébrale du dispositif.

Chaque boucle correspond à une entité paysagère et permettra de découvrir les sites remarquables (naturels ou patrimoniaux) du territoire, grâce à une signalétique facilitant la découverte du territoire, de la biodiversité locale, du patrimoine bâti et historique. Parmi les sites remarquables : ceux classés de la vallée de la Bièvre et de la Plaine de Versailles, des Matelots Mortemets intégré au domaine national du château de Versailles, l'arboretum du Museum national d'Histoire naturelle de Chèvreloup, les domaines de la cour Roland et de Montéclin, l'aqueduc de Buc, différentes fermes, forêts domaniales, le Pavillon de la Reine

Versailles Grand Parc prend complètement en charge la maîtrise d'ouvrage des aménagements cyclables du schéma directeur situés hors agglomération et soutient, au taux maximum, les travaux des communes en milieu urbain. Le montant des subventions accordées aux municipalités sera porté à un plafond de 250 000 € par km (subventions du Conseil général, du Conseil régional, Versailles Grand Parc cumulées) pour la réalisation d'aménagements cyclables en milieu urbain.

Ces aménagements doivent être :

- réservés aux usages non motorisés (sauf véhicules autorisés et balisés) : piétons ou cyclables,
- faciles d'accès pour permettre un usage familial,
- légers et durables, avec une insertion paysagère dans les espaces traversés,
- respectueux du cadre naturel et historique de Versailles Grand Parc,
- sécurisés, que ce soit sur les cheminements bidirectionnels et les traversées de carrefours, sur l'ensemble du linéaire (pente, largeur, proximité d'une route ou d'un cours d'eau),
- conforme à la réglementation.

Pour les chemins ruraux et forestiers, le traitement propre au caractère « naturel » adapté aux espaces traversés est renforcé :

- le revêtement est à soigner : « aspect naturel » ou s'insérant dans l'espace traversé,

- attention particulière sur la gestion des eaux de ruissellement, notamment en milieu forestier,
- dimensionnement (largeur et structure) tenant compte des éventuels usages du chemin agricole, équestre ou de gestion forestière mais également de la mise en valeur du patrimoine naturel et historique,
- qualité de traitement des espaces naturels : par exemple, valorisation d'une zone humide, aménagements d'espaces verts linéaires, points de vue remarquable,
- intégration de la nécessité de conserver et de favoriser la biodiversité dans les aménagements des abords de ces chemins verts.

L'aménagement de ce réseau sera accompagné d'un déploiement de parcs de stationnement adaptés aux vélos. Afin d'optimiser la connexion entre les modes doux de circulation et les transports en commun, des abris-vélos seront disposés autour des gares, dans les quartiers d'habitat, notamment les résidences incluant au minimum 50 logements sociaux et enfin dans les zones d'activité dénombant plus de 200 emplois, ainsi que certains lieux stratégiques.

La réflexion se poursuit actuellement sur la mise à disposition de vélos électriques et sur la candidature de Versailles Grand Parc aux programmes d'expérimentation entrepris par le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) et la SNCF.

L'ambition est de promouvoir une utilisation du vélo pratique et facilitée.

Ce plan Vélo s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable de la communauté d'agglomération. Au-delà de son impact positif sur la préservation de l'environnement et sur la santé des usagers, l'utilisation du vélo est un vecteur non négligeable de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie urbaine. Ce moyen de locomotion pour les trajets de courte distance offre une image dynamique et renforce l'attractivité touristique du territoire.

Déchets : améliorer la valorisation

La gestion des déchets est l'offre de services majeure proposée par Versailles Grand Parc dans le cadre de la compétence environnement.

Celle-ci comprend principalement la collecte et le traitement des déchets, la mise en place de points d'apport volontaires, l'implantation de déchèteries et la mise en place du dispositif de compostage. Avec 20 millions d'euros de budget, soit près de 60% du budget réel de fonctionnement, la gestion des déchets, intégrée depuis 2003, est le cœur d'activité de Versailles Grand Parc en termes de services rendus aux communes et aux citoyens. En plus de la collecte sélective en porte à porte, différents modes complémentaires sont déployés pour améliorer les performances : sur les 378 kg produit annuellement par habitant, 26% des déchets collectés ont été valorisés en 2010.

Les erreurs de tri s'élevaient à 22% des déchets recyclables (emballages, papier et verre). Versailles Grand Parc a signé début 2011 un accord cadre avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur la prévention des déchets. Celui-ci prévoit notamment que Versailles Grand Parc s'engage à réduire la production de déchets de 5 kg par habitant et par an. Après un diagnostic, qui déterminera les types de déchets produits dans chaque commune, des actions concrètes (animations, actions pédagogiques en direction des jeunes) seront mises en place pour sensibiliser les populations.

Les ambassadeurs de tri interviennent en sensibilisation, des animations pédagogiques ont été mises en place. Comme par exemple en 2010 dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets avec l'exposition itinérante de Monstres de déchets. Plusieurs centaines d'enfants des centres de loisirs du territoire ont créé des monstres de déchets et des héros du tri à partir d'emballages, qui ont ensuite été présentés dans les communes

Depuis 2010, un programme de distribution de composteurs a été lancée. Près de 30 % du contenu de la poubelle peut ainsi être recyclé et réutilisé comme engrais naturel dans le jardin. Ce qui présente un double avantage : apporter un amendement naturel aux jardins et réduire les volumes à transporter et à traiter et donc réduire les consommations d'énergie.

Avant de s'engager dans cette opération d'envergure, Versailles Grand Parc a mené une opération test auprès de 60 foyers. En un an, 114 tonnes de déchets de cuisine et de jardin ont été détournées de la collecte et de l'incinération. Selon les estimations, l'utilisation de 4 500 composteurs réduirait les déchets de près de 1 900 tonnes par an, éviterait le transport de plus de 200 bennes de collecte et représenterait des économies significatives.

A l'automne 2010, une campagne de promotion du compostage a commencé, avec des réunions organisées dans toutes les villes de la communauté d'agglomération. Au terme de chaque réunion, un composteur de 400 litres en bois ou en plastique ainsi qu'un bio-seau pour stocker les déchets de cuisine et les transporter jusqu'au composteur sont proposés.

De nouvelles rencontres ont été organisées en avril 2011, pour répondre aux interrogations des utilisateurs après six mois d'expérimentation. Ce dispositif, comprenant des sessions d'information et des journées de formation, sera reconduit chaque année.

Parallèlement, à partir de septembre 2010, une nouvelle expérimentation a été conduite auprès de deux résidences de Versailles Grand Parc, en vue d'étendre ce procédé aux habitations collectives.

L'objectif est d'équiper, en trois ans, 30% de la population de Versailles Grand Parc habitant en pavillon.

Les points d'apport volontaire (PAV) recueillent le verre, les ordures ménagères et les déchets recyclables. Un programme de mise en place de PAV est déployé depuis 2010 : l'objectif est de remplacer, pour le verre, la collecte en porte-à-porte. Ce plan d'actions, outre la réalisation d'économies, est aussi source de confort pour les habitants. Plus libres, ils peuvent, au moment où ils le souhaitent, déposer leurs ordures dans les PAV de leur quartier. Enfin la qualité du tri est améliorée et les pollutions liées au transport réduites.

L'installation de PAV enterrés tant sur le domaine public que privé présente de nombreux avantages : une contenance plus importante, une emprise au sol moindre, une qualité esthétique supérieure, une maintenance plus sécurisée. L'agglomération prend en charge, avec un budget de 800 000 euros, la totalité des coûts relatifs à la mise en œuvre des PAV ainsi que leur enfouissement dans le sol.

L'implantation d'une déchèterie est un service supplémentaire directement utilisable par les citoyens qui représente, à terme, une source d'économies avec notamment la suppression de certaines collectes. La déchèterie de Bois-d'Arcy, ouvrira ses portes début 2012 et permettra de gérer, avec les filières de traitement adaptées, tous les déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire en raison de leur quantité ou de leur nature, notamment tous les déchets encombrants : matelas, meubles. Son utilisation, réservée aux habitants de Versailles Grand Parc, est gratuite. Trois ou quatre autres installations similaires sont à l'étude sur les communes de Viroflay, Buc, Versailles et Bièvres.

Depuis le mois de juin 2010, Versailles Grand Parc a mis en place un service de collecte ponctuelle des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette collecte concerne les petits appareils ménagers (sèche-cheveux, matériels informatiques, téléphones, etc.), le gros électroménager (réfrigérateur, lave-linge, four à micro-ondes, etc.) et les écrans (TV, moniteurs informatiques, etc.). Des bennes sont présentes certains jours* dans toutes les communes et sont accessibles gratuitement sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Le jour et l'emplacement de ces bennes est accessible sur le site Internet de la communauté d'agglomération (www.versaillesgrandparc.fr) ou par le numéro vert 0 800 284 524.

Les déchets DEEE sont ensuite confiés à l'éco-organisme Ecologic pour être dépollués et recyclés. Rappelons également que, pour l'achat d'un nouvel équipement électrique ou électronique, les habitants sont d'abord encouragés à rapporter leur ancien équipement chez les commerçants, qui sont tenus de le reprendre gratuitement.

Cette initiative vient compléter la collecte par camion mobile des déchets dangereux diffus des ménages.

Politique de l'habitat : anticiper les besoins de la population

Le logement constitue l'un des besoins majeurs de la population. Versailles Grand Parc intervient en mettant en place les moyens de répondre aux attentes des habitants, dans leur diversité. En anticipant les évolutions démographiques et en adaptant son offre de logement, Versailles Grand Parc favorise le maintien des populations sur son territoire. Réaliser des quartiers mixtes en veillant à ce que les générations se côtoient est la préoccupation majeure des élus.

Le programme local de l'habitat intercommunal (PLHI), définit les axes prioritaires d'intervention et les moyens d'action associés. Adopté pour six ans, le PLHI actuel (2006-2011) est achevé et le prochain (2012-2017) est en cours d'élaboration.

Le PLH 2006-2011 a permis la construction de quelque 3 300 logements neufs entre 2006 et 2010 et a permis d'enrayer l'exode de population et même de renouer avec la croissance avec une diminution du déficit migratoire couplée avec un solde naturel relativement élevé (0,64%).

Un effort très important a également été consacré à la construction de logements étudiants et à la mise en place d'un système de subventions qui a contribué au financement de près de 1 400 logements sociaux sur la même période.

Le PLH a ainsi permis de multiplier par deux ou trois le nombre de logements créés chaque année, avec 130 nouvelles constructions en 2006, 930 en 2007, 808 en 2008, 608 en 2009 et 750 en 2010 (contre 400 par an en moyenne dans les années 90 et 250 dans les années 2000).

Le bilan de ce premier PLH est donc très positif, même s'il n'a pas permis d'inverser certaines tendances observées dès 2006 comme le déficit de jeunes ménages.

En 2010, le territoire comptait 82 970 logements dont 73 876 résidences principales. 8% étaient vacants, mais seulement 3 % depuis plus d'un an. En 2009, le prix médian au m² des appartements anciens (3 810 €) était plus élevé que dans les Yvelines (3 320 €) et la Grande Couronne parisienne (2 760 €) ; le nombre de ventes diminue depuis 2007.

A l'échelle de l'intercommunalité, le logement social atteint 18% soit un manque de 2 984 logements au 1er janvier 2010 ; 7 communes sur les 14 sont soumises à la loi SRU. Le parc social, réparti entre 26 bailleurs sociaux est détenu à 60 % par les 3 principaux (VH, 3F et l'OPIEVOY). 41,2% des ménages éligibles à un logement social de type PLAI ou PLUS (57% dans le département des Yvelines).

En 2010, 1 065 logements, tous types confondus, ont été construits sur le territoire. Le niveau de construction privé est conforme aux objectifs annuels ; le retard dans la construction de logements sociaux pourra se résorber avec les financements prévus.

Près de 11M d'€ ont été attribués aux bailleurs sociaux entre 2006 et 2010 pour la création de 1 402 logements sociaux.

L'effort doit donc se poursuivre avec le second PLH qui s'étendra sur la période 2012-2017.

A l'issue du diagnostic, qui a mis en évidence un vieillissement de la population du territoire (tendance démographique nationale), un déficit de jeunes familles, une concentration élevée de population avec peu de mixité sociale et une raréfaction du nombre de terrains disponibles pour la construction de nouveaux logements, des orientations ont été validées :

- positionner Versailles Grand Parc comme instance coordinatrice de l'habitat,
- se doter des moyens communautaires pour produire plus et mieux,
- réunir les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs Grand Pari(s),
- restaurer les parcours résidentiels sur l'agglomération,
- relever le défi de la conversion du parc existant, englobant les questions d'efficacité énergétique, ainsi qu'un objectif annuel de 1 000 logements ; 500 logements supplémentaires sont prévus dans le secteur englobé dans le périmètre du Grand Pari(s).

Ce PLH va s'engager dans une répartition territoriale équilibrée, en favorisant notamment la réalisation de quartiers mixtes, mêlant de l'habitat et des activités économiques, comme l'illustre le projet de réaménagement du quartier Satory.

En matière de mixité sociale, le second PLH poursuivra la politique de soutien à la construction de logements sociaux initiée lors du premier PLH. Parmi les différents leviers dont Versailles Grand Parc dispose pour soutenir et aider la construction de logements, on peut citer, entre autres, des aides à la surcharge foncière, qui permettent de compenser le coût du foncier.

Par ailleurs, le manque de foncier disponible, qui reste l'une des principales difficultés, nécessitera une adaptation des différents documents d'urbanisme des communes, afin de disposer des marges de manœuvre nécessaires. L'accent pourra également être porté sur la valorisation du parc existant, avec les rénovations et travaux de performances énergétiques.

Enfin, la réalisation de ce second PLH implique la mise en place d'outils de surveillance afin de veiller au respect des objectifs définis.

Bailleurs sociaux, aménageurs, associations à caractère social, élus, services communaux... tous les acteurs sont mobilisés sur la démarche. Ils ont été associés au diagnostic, et seront mis à contribution pour l'élaboration du programme d'action : différents ateliers sont déjà prévus :

- production et financement du logement social, besoins en réhabilitation du parc social, mutations internes,
- actions pour favoriser la réhabilitation énergétique du parc privé (animation, outils, aides financières...),
- mobilisation du foncier et réponse aux objectifs logements liés à la loi du Grand Paris (mobilisation du foncier Etat sur Satory)

Le programme d'action devrait être arrêté fin mars 2012.